



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

--

« L'ÈRE DE L'IMPUTABILITÉ »  
DISCOURS À LA CONFÉRENCE DE RÉVISION  
DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Kampala, 31 mai 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée des États Parties,  
Monsieur le Président de la Cour,  
Monsieur le Président de la République d'Ouganda,  
Excellences,  
Honorables délégués,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Président Museveni et le peuple ougandais pour l'organisation de cette rencontre historique.

Merci également pour la chaleur de votre accueil. Je suis convaincu de parler au nom de tous les participants en disant que, dès notre arrivée à Entebbe, nous nous sommes sentis entourés d'amis.

Mesdames et Messieurs,

Il y a douze ans, des dirigeants venus du monde entier se sont réunis à Rome pour mettre en place la Cour pénale internationale.

Rares sont ceux qui croyaient alors que cette cour prendrait vie de façon si vigoureuse... pleinement opérationnelle... enquêtant... et poursuivant — des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans une zone géographique toujours plus large.

Rares sont les moments depuis la création de l'Organisation des Nations Unies où un coup aussi fort a été porté au nom de la paix, de la justice et des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour la première Conférence de révision du Statut de Rome.

C'est l'occasion, non seulement de faire le bilan du chemin parcouru, mais également de construire notre avenir.

C'est aussi l'occasion de renforcer notre détermination collective et d'affirmer que les crimes contre l'humanité ne peuvent rester impunis, ce qui est le meilleur moyen de les éviter à l'avenir.

Je considère cette date comme une étape clef dans l'histoire de la justice pénale internationale.

Le temps de l'impunité est révolu. À sa place, lentement mais sûrement, nous assistons à la naissance d'une nouvelle ère, celle de l'imputabilité.

Cela a commencé voilà plusieurs décennies, avec les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo.

Le mouvement a pris de l'ampleur avec les tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie... ainsi qu'avec les tribunaux « hybrides » en Sierra Leone, au Cambodge et au Liban.

À présent, nous avons la CPI... tribunal permanent, incroyablement puissant, bras de la justice.

Il n'y aura pas de retour en arrière.

Dans cette nouvelle ère de l'imputabilité, ceux qui commettent les crimes les plus graves contre l'homme seront tenus pour responsables.

Qu'il s'agisse d'hommes du rang ou d'officiers... qu'il s'agisse de simples fonctionnaires suivant des ordres ou de grands dirigeants politiques... chacun doit rendre compte.

Écoutez donc la liste des noms de ceux que la justice a convoqués à rendre des comptes :

Le général Ante Gotovina ;

Jean-Paul Akayesu, maire d'une ville ;

Chea Nuaon et Radovan Karadzic, dirigeants politiques de premier ordre ;

Jean Kambanda, Premier ministre ;

Slobodan Milosevic et Charles Taylor, chefs d'État.

Il n'y a pas si longtemps, cela aurait été impensable.

Aujourd'hui, c'est la voie à suivre.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici à Kampala pour rebondir sur ce succès... pour tenter de faire de cette Cour tout ce qu'elle peut être, tout ce qu'elle doit être.

Commençons par reconnaître certaines réalités.

Premièrement, si l'on veut que la CPI ait la portée qu'elle devrait avoir... si elle doit devenir un rempart contre le crime ainsi qu'un vecteur de justice... elle doit avoir un socle universel.

C'est ainsi que les auteurs de crime n'auront plus d'endroit où se cacher.

Je félicite d'ailleurs le Bangladesh d'avoir ratifié le Statut de Rome et d'être ainsi devenu le 111<sup>ème</sup> État Partie.

Et j'invite instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie au Statut de Rome.

Deuxièmement, cette cour innove dans le domaine des droits des victimes, notamment sur le droit de réparation.

À juste titre, elle part du principe que la justice n'est pas seulement punitive, mais également réparatrice.

Troisièmement, la CPI reste le tribunal du dernier recours. Elle exerce sa compétence uniquement si les tribunaux nationaux n'agissent (ou ne peuvent agir) d'eux-mêmes.

Ceci est important : là où un État ne souhaite pas véritablement mener une enquête et poursuivre les auteurs de crimes, la Cour peut agir.

Aucun gouvernement ou système juridique complice de crimes à caractère international ne peut plus protéger les auteurs de ces crimes de l'action de la justice.

Mesdames et Messieurs,

Les débats que vous allez tenir pendant la semaine qui vient seront très probablement variés et intenses.

Les problématiques sont complexes et souvent controversées ; il existe peu de réponses faciles.

Le défi à relever qui suscite le plus de débat est peut-être celui de l'équilibre entre paix et justice.

Pourtant, je considère sincèrement qu'il s'agit d'un choix qui ne se pose pas.

Dans les conflits modernes, les civils figurent au premier rang des victimes.

Femmes, enfants et personnes âgées sont visés de façon délibérée. Les armées ou les milices violent, mutilent, tuent et pillent villes, villages, récoltes, troupeaux et ressources en eau, tout cela dans le cadre d'une stratégie de guerre. Plus le crime est choquant, plus l'acte en tant qu'arme est percutant.

Il est compréhensible que toute victime aspire à l'arrêt de telles horreurs, même au prix de l'immunité pour ceux qui les ont persécutées.

Mais il s'agit alors d'une paix au fondement faussé. Il s'agit d'une trêve contrainte, sans dignité, justice et espoir dans un avenir meilleur.

Oui, la paix peut être fondée : exiger que les criminels soient mis face à leur responsabilité au mauvais moment peut décourager les parties en conflit de s'asseoir à la table des négociations.

Oui, cela peut même prolonger le bain de sang.

Quoi qu'il en soit, une chose est claire : le moment d'opposer paix et justice ou de penser que ces deux notions s'opposent d'une manière ou d'une autre est révolu.

Lorsqu'on balance entre guerre et paix, mieux vaut parler d'autre chose : de réconciliation, de pardon, de réparation du tissu social.

Ces notions sont au service de la paix et de la justice.

Nous n'avons pas d'autre choix que de les poursuivre toutes les deux, main dans la main.

Mesdames et Messieurs,

La justice pénale internationale a, ces dernières années, été le porte-voix de la lutte contre la violence de plus en plus importante faite aux femmes.

En 1998, pour la première fois dans l'histoire du droit pénal international, le Tribunal pour le Rwanda a qualifié le viol de crime contre l'humanité.

La Cour spéciale pour la Sierra Leone a condamné trois membres du Front révolutionnaire uni pour esclavage sexuel.

À l'heure actuelle, à la CPI, les auteurs présumés de viols et d'esclavage sexuel en République démocratique du Congo sont poursuivis pour crimes de guerre.

Cette jurisprudence envoie un signal fort et nécessaire. À vous de faire en sorte que ce message continue d'être entendu.

Car le temps est venu de hausser le ton.

Dans le cadre du mandat qui m'a été confié par le Conseil de sécurité, j'ai récemment nommé Mme Margot Wallström comme ma Représentante spéciale pour la violence sexuelle dans les conflits.

C'est une avocate énergique et je compte sur elle pour faire usage des moyens dont elle dispose dans toute la mesure du possible.

J'invite instamment la Cour à poursuivre l'examen de cette question et à la considérer comme une question prioritaire.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons tous au moins une fois essayé des critiques sur la Cour : qu'elle est trop « sélective »... que ce sont trop fréquemment les nations africaines qui sont la cible de son travail... que des crimes graves commis à d'autres endroits échappent à son examen approfondi.

Ma conviction est néanmoins que ces critiques sont à la fois injustes et inexactes.

Si l'on considère cela d'un simple point de vue factuel, oui. Toutes les situations en cours auprès de la Cour ont un lien avec l'Afrique.

Ceci étant dit, la plupart de ces situations ont été déférées au Procureur par les gouvernements concernés. À juste titre, ils voient la Cour comme une aide et non pas une menace.

J'ajouterais que, dans le cas du Darfour, le renvoi a été décidé par le Conseil de sécurité.

Ce n'est que dans le cas du Kenya que le Procureur a pris l'initiative de demander l'autorisation à la Cour d'ouvrir une enquête officielle.

C'est le moins que la Cour puisse faire au vu de chaque affaire. Car la Cour a pour mission de suivre les éléments de preuve.

Je suis convaincu – bien que j'en sois navré – que les éléments de preuve vont mener la cour au-delà des frontières de l'Afrique plus tôt qu'on ne le croit.

Sur un plan plus large aussi : dans toutes les situations, la société africaine s'est réjouie.

À leurs yeux, la Cour est là où nous devrions tous être... fermement aux côtés des victimes.

La présence aujourd'hui de si nombreuses ONG africaines est l'expression claire du soutien que le peuple et la société civile d'Afrique apportent à la CPI.

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi terminer en exprimant mes profonds remerciements.

Nous sommes ici aujourd'hui en grande partie grâce à l'immense contribution de la société civile.

Ce sont ces organisations d'action civique internationales qui ont en partie été à l'origine de l'idée même de cour pénale internationale permanente.

Beaucoup se sont rassemblées autour d'une cause commune — la Coalition pour la CPI — et ont fait campagne massivement et largement dans la dernière ligne droite qui menait à Rome.

Depuis lors, ces organisations ont joué un rôle fondamental pour promouvoir la CPI et inciter les dirigeants du monde entier à s'engager.

Le fait que cette Cour existe témoigne de leur vision, de leur persévérance et détermination, de leur sens de la justice et de l'humanité.

Nombreuses sont les organisations présentes aujourd'hui, à Kampala, en provenance des quatre coins du monde.

À elles, je veux dire : merci. Aucun d'entre nous ne serait là sans vous.

Excellences,  
Honorables délégués,

Les décisions que vous allez prendre cette semaine vont avoir un impact dans le monde entier... là où l'injustice règne, là où les populations vivent dans la peur.

N'oublions pas les mères de Srebrenica ... et les orphelins de Sierra Leone ... et les massacres au Cambodge et au Rwanda.

Tant de noms terribles, tant d'endroits hantés.

Il y a longtemps de cela, nous avons déclaré : « Plus jamais ça. »

C'est la raison pour laquelle cette Cour existe. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici. C'est ce pour quoi nous avons tous travaillé si dur.

Le Statut de Rome représente ce que nous avons de meilleur en nous, notre instinct le plus noble... l'instinct de paix et de justice.

Rendons hommage à mon prédécesseur, M. Kofi Annan, qui a si souvent et si fermement parlé en faveur de la création de la Cour.

Nous applaudissons tous ceux qui ont ratifié le Statut de Rome et nous souhaitons la bienvenue à ceux qui ne l'ont pas encore fait mais qui sont avec nous aujourd'hui.

À cet égard, souhaitons tout particulièrement la bienvenue aux États-Unis d'Amérique et félicitons-nous du renouveau de leur engagement sous l'impulsion du Président Barack Obama.

En 1998, nous avons fait de Rome le synonyme de justice pénale internationale.

Écrivons à présent à Kampala une nouvelle page de cette illustre histoire.

Faisons de cet endroit le lieu où la communauté internationale... ensemble et au diapason... a tourné la page de l'ère de l'impunité et... de concert... a écrit la première page de l'Ère de l'imputabilité.

Merci.

\*\*\*